

Marseille, le 6 août 2022

PRO BTP DIRECTION REGIONALE
CS 50011
13395 MARSEILLE CEDEX 10
04 96 20 71 71



TEAM FRANCE
ZAC DU GRAND PONT
RUE GUTENBERG

13640 LA ROQUE D ANTHON

Vos références : 44002484.2-0003.9 / 001
(à rappeler dans toute correspondance)

OBJET : Avis de solde à régulariser sur vos cotisations
Période jusqu'au 31/12/2020

Madame, Monsieur,

A l'examen de votre dossier (et sauf erreur de notre part), nous constatons que votre compte présente **un solde débiteur**.

Votre entreprise reste donc redevable de :

382,50 €

Nous vous invitons

- à effectuer, le cas échéant, vos déclarations de cotisations en défaut au plus vite,
- à régler vos cotisations en ligne, depuis votre espace abonné sécurisé sur www.probtp.com, ou à nous retourner dans les meilleurs délais votre paiement accompagné de la fiche règlement jointe en annexe à l'adresse ci-dessous :

PRO BTP RECOUVREMENT
93901 BOBIGNY CEDEX 9

En régularisant sous quinzaine, vous éviterez les mesures du dispositif légal : Mise en demeure, Inscription de privilège, Poursuites judiciaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

LES CAISSES
DE RETRAITE ET
DE PREVOYANCE
DU BATIMENT ET
DES TRAVAUX PUBLICS

ALPROaglr-arcco
BTP-PREVOYANCE

Davide PENNA
Directeur Régional



- A compter de 2019, nous avons tenu compte des réductions de cotisations de retraite complémentaire que vous avez déclarées jusqu'à ce jour.
- Les créances antérieures au 1er janvier 2019 portant sur les anciennes Institutions Alliance professionnelle Retraite Arrco (ALPROarcco) et Alliance professionnelle Retraite Agirc (ALPROaglr) sont reprises par la nouvelle Institution Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco (ALPROaglr-arcco).

Cotisations dues et détails des périodes irrégulières au titre de la période du
01/04/2018 au 30/11/2018:

Type de cotisations(1)	Période	Type d'irrégularité	Cotisations dues	Cotisations payées	Majorations dues(2)	Pénalités dues(3)	Montant
ADP	Autres soldes(4)	Cotisations					0,00
ADP	112018	Solde débiteur	127,50	0,00	0,00		127,50
ADP	102018	Solde débiteur	127,50	0,00	0,00		127,50
ADP	042018	Solde débiteur	255,00	127,50	0,00		127,50
Total ADP(5)							382,50
Total Global							382,50

(1) Type de cotisations

Pour les périodes antérieures à la mise en place de la DSN, les cotisations étaient appelées globalement pour toutes les Institutions Retraite et Assurance De Personnes (Prévoyance, Frais Médicaux, Formation Continue). Suite à la mise en place de la DSN au niveau national, les cotisations sont appelées en deux facturations distinctes, l'une pour les institutions Retraite, l'autre pour les Institutions Assurance De Personnes.

(2) Majorations dues

Les cotisations non réglées avant la date limite de paiement sont soumises aux majorations prévues par la réglementation AGIRC / ARRCO. Les majorations de retard continuent à courir - jusqu'au paiement définitif - au taux mensuel de 0,60%.

(3) Pénalités dues

Les pénalités de retard sont de 1% des cotisations dues (ou estimées) par mois ou fraction de mois de retard. Ces pénalités sont plafonnées à 5% des cotisations dues pour l'année concernée par la DNAS, elles ne peuvent être supérieures à 15 000 €.

(4) Autres soldes

Il s'agit du cumul du solde antérieur (hors contentieux en cours), des factures débitrices dont le montant individuel est inférieur à 40 € et des factures créditrices dont le montant individuel est inférieur à 30 €.

(5) ADP

Assurance De Personnes.

(6) Défaut de Déclaration

Déclaration à effectuer.



TEAM FRANCE

44002484.2-0003.9 / 001

Partie à nous retourner (sauf en cas de paiement en ligne)

Nous vous rappelons que vous pouvez régler vos cotisations en ligne depuis votre espace abonné internet sécurisé sur le site www.probtp.com

PRO BTP RECOUVREMENT

Fiche règlement : document à joindre à votre paiement

Période du 01/04/2018 au 30/11/2018.

Madame, Monsieur,

Afin de valider votre règlement, nous vous remercions de bien vouloir retourner ce document accompagné :

- de votre chèque libellé à l'ordre de PROBTP, sans agrafe ni trombone.

Faites parvenir le tout sous quinzaine à l'adresse suivante :

PRO BTP RECOUVREMENT
93901 BOBIGNY CEDEX 9

Ne pas détacher cette partie

Identification du paiement

Période du 01/04/2018 au 30/11/2018.
Exigibilité : immédiate
PRO BTP RECOUVREMENT
93901 BOBIGNY CEDEX 9

MONTANT A PAYER	382,50 €
Identification de l'entreprise	
44002484.2-0003.9 / 001 TEAM FRANCE	

Merci de ne rien inscrire dans cette zone

<01 71341580 001 12 00041 0418 0000038250 38>

105667010-EACLDRE217R280AA

0015086

R280A00 838 01